



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 4 AOÛT 2025, À 19H30,
À LA SALLE DU CONSEIL**

Sont présents les conseillers suivants :

M. Jacques Bruneau Mme Francine Garneau
M. Luc Lachance

Sont absents : M. Denis Tanguay et M. Stéphane Fillion

Formant quorum sous la présidence de M. Clément Fillion, maire.

Est aussi présent : M. Carl Brochu
Directeur général/greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Clément Fillion, maire, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ORDRE DU JOUR

92-08-2025

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée**
- 2) Ordre du jour**
- 3) Première période de questions**
- 4) Procès-verbal séance ordinaire du 7 juillet 2025**
- 5) Revenus et dépenses juin 2025**

6) Administration :

- 6.1 Suivi des dommages causés par les pluies torrentielles du 10 juillet 2025 – Rapport du maire en vertu de l'article 937 du Code municipal du Québec
- 6.2 Adoption du Règlement #296-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 266-2021
- 6.3 Engagement et troisième dépôt de la programmation TECQ 2024-2028 après la confirmation de l'aide additionnelle de 75 000\$
- 6.4 Annonce du montant reçu dans le cadre du PAVL – Volet Entretien – 2025-2026
- 6.5 Annonce du montant reçu dans le cadre du PAVL – PPA-CE – 2025
- 6.6 Dérogation mineure 164 Route Émile-Lachance – Recommandation du CCU
- 6.7 Dérogation mineure 164 Route Émile-Lachance – Décision du Conseil
- 6.8 Modification de l'entente de travail du directeur général/greffier-trésorier
- 6.9 MG Danse Country-Pop – Offre de cours de danse

- 6.10 Adoption de la procédure interne de gestion des chiens sur le territoire de la municipalité
- 6.11 Construction d'un cabanon sur le terrain des loisirs – Soumissions reçues
- 6.12 Ajout d'équipements sur le terrain du belvédère
- 6.13 Fermeture du Bureau municipal du 7 au 17 août 2025 inclusivement
- 6.14 Analyse de l'entente de location entre la Municipalité et la Fondation Reflet des Monts dans le Sud de Bellechasse
- 6.15 Suivi des travaux en cours
- 6.16 Installation des oriflammes de la MRC de Bellechasse

7) Correspondances

8) Suivis MRC

- 9.1 Procès-verbal du mois de juillet 2025 de la MRC de Bellechasse

9) Varia

10) Seconde période de questions

11) Levée de l'assemblée

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4. PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

93-08-2025

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit adopté tel que rédigé.

5. REVENUS ET DÉPENSES JUILLET 2025

94-08-2025

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général. Cette liste fait état de 193 225,61\$ de revenus, de 25 105,39\$ de comptes à payer et 17 582,23\$ de dépenses incompressibles.

6. ADMINISTRATION

6.1 Suivi des dommages causés par les pluies torrentielles du 10 juillet 2025 – Rapport du maire en vertu de l'article 937 du Code municipal du Québec

Le maire, M. Clément Fillion, ayant déclaré, le 11 juillet 2025, un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie et la santé des personnes et à détériorer sérieusement les

infrastructures municipales, à la suite des dommages causés par les pluies torrentielles survenues sur le territoire de la municipalité le 10 juillet 2025, fait rapport aux conseillers des dépenses engagées jusqu'à ce jour pour permettre la circulation le plus rapidement possible et dans des conditions sécuritaires, en vertu de l'article 937 du Code municipal du Québec.

6.2 Adoption du Règlement #296-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 266-2021

95-08-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester souhaite autoriser les bâtiments ayant la forme générale d'un demi-cylindre (dôme) partout sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

QUE le Conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester adopte le Règlement #296-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021 suivant :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le sixième alinéa (6^e) de l'article 53 est entièrement abrogé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

6.3 Engagement et troisième dépôt de la programmation TECQ 2024-2028 après la confirmation de l'aide additionnelle de 75 000\$

Les membres du conseil discutent de l'allocation des fonds réservés à la municipalité dans le cadre de la programmation TECQ 2024-2028, à la suite de l'annonce de la ministre des Affaires municipales d'offrir une aide additionnelle aux municipalités de 5000 habitants et moins. L'aide additionnelle réservée à la municipalité s'élève à 75 000\$. Les discussions devront se poursuivre ultérieurement afin de s'assurer que ces fonds seront dépensés dans le meilleur intérêt de la municipalité.

6.4 Annonce du montant reçu dans le cadre du PAVL – Volet Entretien – 2025-2026

Le directeur général, M. Carl Brochu, informe les membres du conseil du montant reçu par la ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien. Le montant accordé s'élève à 159 438\$ et doivent être consacrés à des travaux d'entretien courant, préventif et palliatif des routes de la municipalité.

6.5 Annonce du montant accordé dans le cadre du PAVL – PPA-CE – 2025

Le directeur général, M. Carl Brochu, informe les membres du conseil du montant accordé par la ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE, sous recommandation de la députée, Mme Stéphanie Lachance. Le montant accordé s'élève à 18 351\$ et vise des travaux d'amélioration des routes de la municipalité.

Les membres du conseil discutent de la possibilité d'allouer cette somme à la réfection du ponton situé sur la route des Érables.

6.6 Dérogation mineure 164 Route Émile-Lachance – Recommandation du CCU

AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (Tiré du PV du 22 juillet de ce même comité)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été faite par la propriétaire du 164 Route Émile-Lachance, Saint-Nazaire-de-Dorchester, G0R 3T0 ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation concerne l'article 50 du Règlement de zonage #266-2021, laquelle porte sur la construction d'un cabanon de 5,5 m x 2,5 m qui empiète dans la cour avant du terrain, alors que ce même article limite normalement la construction de tel bâtiment dans les cours latérales et les cours arrières ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure relative à la construction d'un garage empiétant dans la cour avant de cette même propriété avait déjà été traitée par le Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain concerné est majoritairement boisé ;

CONSIDÉRANT QU'aucun bâtiment n'est visible du chemin et qu'il en sera ainsi pour le nouveau cabanon qui fait l'objet de la dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle construction ne portera pas atteinte aux immeubles ou aux propriétés voisines ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni les exceptions prévues.

Il est proposé par M. François Bruneau
et unanimement résolu par les membres

QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser la construction d'un cabanon de 5,5 m x 2,5 m empiétant dans la cour avant du terrain, même si cela contrevient à l'article 50 du Règlement de zonage #266-2021, tel que demandé par la propriétaire du 164 Route Émile-Lachance.

6.7 Dérogation mineure 164 Route Émile-Lachance – Décision du Conseil

96-08-2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation faite précédemment par le Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire du 164 Route Émile-Lachance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont de même analysé les éléments sous-jacents à cette demande de dérogation mineure.

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'ENTÉRINER la recommandation faite par le Comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la construction d'un cabanon de 5,5 m x 2,5 m empiétant dans la cour avant du terrain, même si cela contrevient à l'article 50 du Règlement de zonage #266-2021, tel que demandé par la propriétaire du 164 Route Émile-Lachance.

6.8 Modification de l'entente de travail du directeur général/greffier-trésorier

97-08-2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.3 de l'entente de travail du directeur général/greffier-trésorier, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, prévoit qu'elle peut être modifiée avec le consentement de ce dernier et de l'employeur ;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties ont décidé de se prévaloir de cette disposition afin d'offrir des conditions de travail justes et équitables au directeur général/greffier-trésorier de la municipalité.

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

QUE le nouveau contrat de travail du directeur général, M. Carl Brochu, révisé par ce conseil, soit adopté et que les modifications apportées soient rétroactives en date du 1^{er} janvier 2025.

QUE le maire, M. Clément Fillion soit autorisé à signer ledit contrat de travail révisé, conjointement avec le directeur général, M. Carl Brochu.

6.9 MG Danse Country-Pop – Offre de cours de danse

98-08-2025

CONSIDÉRANT QUE LA Municipalité a reçu une offre de service de l'école de danse MG Danse Country-Pop relative à la tenue de cours de danse dans la municipalité, notamment au Centre communautaire.

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

QUE le coût de location du Centre communautaire soit fixé à 125\$ par journée si jamais un tel service est offert par cette école de danse.

QUE le directeur général, M. Carl Brochu, soit mandaté afin de rédiger une entente entre les deux parties, soit la Municipalité à titre de locateur et l'école de danse MG Danse Country-Pop à titre de locataire.

6.10 Adoption de la procédure interne de gestion des chiens sur le territoire de la municipalité

Point reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

6.11 Construction d'un cabanon sur le terrain des loisirs – Soumissions reçues

99-08-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande du Comité des loisirs de St-Nazaire d'installer un cabanon sur le terrain des loisirs (58 rue Anselme-Jolin) ;

CONSIDÉRANT QU'un cabanon serait nécessaire pour entreposer les équipements appartenant au Comité des loisirs de St-Nazaire qui sont de plus en plus nombreux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose de fonds qui peuvent être alloués à ce projet dans le cadre de la programmation TECQ 2024-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà entrepris quelques démarches afin de mener à bien ce projet, et qu'elle a déjà reçu quelques soumissions.

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

QUE le directeur général et le maire, respectivement M. Carl Brochu et M. Clément Fillion, soient mandatés afin d'analyser de manière rigoureuse les soumissions reçues et de donner le contrat au soumissionnaire offrant le meilleur rapport qualité/prix.

6.12 Ajout d'équipements sur le terrain du belvédère

Point reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

6.13 Fermeture du Bureau municipal du 7 au 17 août 2025 inclusivement

Le directeur général, M. Carl Brochu, informe les membres du conseil que le Bureau municipal sera fermé du 7 au 17 août inclusivement, en raison de ses vacances annuelles. Les démarches nécessaires seront entreprises afin d'informer les gens.

6.14 Analyse de l'entente de location entre la Municipalité et la Fondation Reflet des Monts

Le maire, M. Clément Fillion, informe les conseillers que des démarches sont en cours afin de réviser l'entente qui prévaut entre la Municipalité et la Fondation Reflet des Monts quant à l'utilisation du local réservé aux activités physiques et de mise en forme.

6.15 Suivi des travaux en cours

Le directeur général, M. Carl Brochu, brosse un portrait global de tous les travaux qui sont en cours sur le territoire de la municipalité. D'ailleurs, il informe les membres du conseil que les travaux de réfection du pont situé sur la route Aubé débuteront le 18 août et se termineront le 5 octobre prochain. Il est à noter que ces dates demeurent sujettes aux conditions météorologiques ainsi qu'aux imprévus que pourrait rencontrer l'entrepreneur responsable des travaux.

6.16 Installation des oriflammes de la MRC de Bellechasse

Les membres du conseil informent le directeur général, M. Carl Brochu, des emplacements qu'ils souhaitent voir retenus pour l'érection des oriflammes de la MRC de Bellechasse sur le territoire de la municipalité.

7. CORRESPONDANCES

Aucune correspondance.

8. SUIVIS MRC

8.1 Procès-verbal du mois de juin 2025 de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal du mois de juillet 2025 du Conseil de la MRC de Bellechasse a été transféré aux élus municipaux par courriel, en date du 1er août 2025.

9. VARIA

9.1 Dégâts constatés sur certaines propriétés résidentielles après les pluies torrentielles du 10 juillet 2025

100-08-2025

CONSIDÉRANT QUE les pluies torrentielles survenues le 10 juillet 2025 ont causé des dommages importants non-seulement aux infrastructures municipales mais aussi à certaines propriétés résidentielles ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété située au 35 Quatrième Rang Nord a subi d'importants dommages à son entrée de cour, en partie en raison de l'installation d'un ponceau trop petit par la municipalité auparavant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se doter d'une directive claire lorsqu'une situation de la sorte se produit.

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

QUE l'entrée de cour de la propriété nommée plus haut soit reconstruite à même les fonds du budget de fonctionnement de la municipalité ;

QUE la municipalité se dote éventuellement d'une directive claire visant à encadrer les situations où des dommages à des propriétés résidentielles, survenus à la suite de fortes pluies, pourraient être réparés par la municipalité lorsqu'elle est en partie responsable.

9.2 Abrasifs hiver 2025-2026

101-08-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'abrasifs pour la période hivernale 2025-2026.

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'AUTORISER le directeur général, M. Carl Brochu, à lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture des abrasifs 2025-2026 pour une quantité approximative de 600 tonnes.

9.3 Règlement #297-2025 modifiant le Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriété numéro 223-2014

A) Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par M. Luc Lachance, conseiller, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil municipal, le Règlement #297-2025 modifiant le Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés numéro 223-2014.

B) Dépôt du projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester souhaite faire l'ajout d'un panneau d'arrêt à l'intersection du 4e Rang Sud et de la Route Aubé et ce, dans le but d'améliorer la sécurité routière à cet endroit.

EN CONSÉQUENCE,

Le Conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester dépose le projet de règlement #297-2025 modifiant le Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés numéro 223-2014 :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe E du Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés numéro 223-2014 est modifié par l'ajout du numéro 17 à la numérotation avec le texte suivant : « Rang 4 Sud, côté ouest, à l'intersection de la Route Aubé. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

9.4 Demandes de la FADOQ St-Nazaire

102-08-2025

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'ENTÉRINER les deux nouvelles demandes de la FADOQ St-Nazaire adressées à la Municipalité, soit la location à titre gratuit du Centre communautaire pour leur événement prévu le 28 septembre 2025, ainsi que le soutien dans leurs démarches de demander des fonds pour l'installation d'un climatiseur au Centre communautaire, dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

103-08-2025

Il est proposé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

QUE l'assemblée soit levée à 21h30.

Maire

Greffier-trésorier

« Je, Clément Fillion, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal. »